

Commune de Val-de-Travers Communiqué de presse

Contact : M. Frédéric Mairy Conseiller communal, chef du dicastère de l'économie, des finances et de l'intégration sociale \$\infty 032 886 43 99 \(\big| 078 892 14 16 \)

www.val-de-travers.ch est désormais adapté à l'écran des téléphones portables

S'adaptant aux nouvelles pratiques de consultation d'internet, la Commune de Val-de-Travers dispose désormais d'une version de son site conçue spécialement pour les téléphones portables. Elle est forte de deux rubriques : l'une concernant le tourisme (pages *Visiter*), l'autre les résidents (pages *Vivre*).

Alors que d'autres communes neuchâteloises ont fait le choix d'une application, Val-de-Travers a décidé d'opter pour une version mobile de son site. Un support qui lui semble convenir davantage à une consultation rapide et immédiate, ne nécessitant pas de la part de l'utilisateur de mises à jour régulières. Les habitants y trouveront un grand nombre d'informations pratiques, tandis que les touristes pourront accéder aux informations essentielles de chaque destination presque instantanément.

S'inscrivant dans le cadre du crédit de promotion démographique et économique, ce support permet ainsi à la commune de renforcer son soutien au rayonnement touristique porté par un nombre toujours grandissant d'acteurs. Cette plateforme, entièrement interconnectée avec le site « classique », a été développée en collaboration avec le Centre électronique de gestion de la Ville de Neuchâtel, qui entend bien la proposer à d'autres collectivités.

Val-de-Travers, le 25 mars 2015 LE CONSEIL COMMUNAL

